



MULTI-ACCUEIL INTERENTREPRISES

LIVRET D'ACCUEIL PARENTS



LE JARDIN DES MERVEILLES

7 rue de Berlin
77144 MONTEVRAIN
01 64 44 15 54

11 grande allée du 12/02/1934
77186 NOISIEL

40 rue des Champs Robailles
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

www.lejardindesmerveilles.fr



BIENVENUE



SOMMAIRE

- 3 LE MOT DU GESTIONNAIRE
- 4 PRESENTATION DE NOS STRUCTURES
- 5 ACCES A LA CRECHE
- 6 SECURITE ET HYGIENE
- 7 PRATIQUE
- 8 COMMUNIQUER AVEC NOUS
- 10 MEMO FACTURATION

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT...

Qu'ils soient accueillis à Montévrain ou à Noisiel, nos enfants sont entourés de personnes formidables qui les suivent pas à pas formant ainsi un environnement sécurisant et stimulant.

Aussi, avons-nous souhaité éditer ce livret d'accueil pour pouvoir maintenir et entretenir le lien entre les équipes des crèches et les familles, pour assurer un suivi entre parents, professionnels et enfant, et tisser un fil entre nous. Un plus pour favoriser le dialogue et assurer la continuité.

Nous espérons que ce livret d'accueil vous aidera à vous familiariser avec notre fonctionnement, il contient toutes les informations pratiques qui vous permettront d'évoluer dans nos crèches en toute sérénité.

Je tiens à remercier tout particulièrement les équipes de nos crèches qui ont été à l'initiative de ce document et sans qui, bien sûr, ce cahier n'aurait pas vu le jour.

Bienvenue au Jardin des Merveilles !

Sébastien Ferrand

Président du Jardin des Merveilles



LES CRECHES LE JARDIN DES MERVEILLES

MONTEVRAIN

7 rue de Berlin – 77144 – MONTEVRAIN



Ouvert du lundi au samedi

Lun - Ven : 7h00 - 19h00

Sam : 8h00 - 19h00

direction-montevrain@jdmcreches.fr

01 64 44 15 54

NOISIEL

11 grande allée du 12 février 1934 – 77186 - NOISIEL

Ouvert du lundi au vendredi

Lun - Ven : 7h00 – 19h00

direction-noisiel@jdmcreches.fr

01 85 76 60 69



CHANTELOUP-EN-BRIE

40 rue des Champs Robailles – 77600 – CHANTELOUP-EN-BRIE



Ouvert du lundi au vendredi

Lun - Ven : 7h00 – 19h00

direction-chanteloup@jdmcreches.fr

01 86 04 30 65



ACCÉDER A LA CRÈCHE

ACCÈS SECURISÉ

Accès sécurisé par visiophone. Sonnez dans la section de votre enfant.



Les professionnelles sont parfois occupées, dans ce cas, sonnez chez la directrice ou dans les autres sections, en cas de rassemblement (avant 8h ou après 18h).



Seules les personnes autorisées sur votre dossier pourront venir chercher votre enfant. Ces personnes doivent être majeures et présenter leur carte d'identité

MONTEVRAIN



Un dépose-minute est présent juste devant la crèche, rue de Berlin.

Le parking est réservé aux professionnels.



A pied, l'accès se fait par le portillon situé à gauche du portail. Code : 456 789



Un local poussette est à votre disposition à l'extérieur. Code : 456 789

NOISIEL



Un dépose-minute est présent à l'angle de la rue de la crèche et du Boulevard Salvador Allende.



Porte de l'immeuble ouverte de 9h à 17h en appuyant sur le bouton « Porte ». En dehors de ces horaires, le code est 0385.



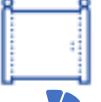
Local poussette situé immédiatement à droite après l'entrée dans la structure

CHANTELoup



Un dépose-minute est présent juste devant la crèche, rue des Champs Robailles.

Le parking est réservé aux professionnels.



Sonnez à l'interphone à droite de la porte d'entrée de la crèche.



Local poussette situé dans le sas d'entrée.

QUELQUES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Afin de garantir l'hygiène des locaux, et en particulier du sol des sections où vos enfants jouent, nous vous demandons de porter systématiquement des surchaussures. Pour les accueils réguliers, les surchaussures vous sont attribuées pour la semaine.

Un affichage mentionnant le mode d'utilisation des surchaussures est présent à l'entrée de la structure.



Une solution hydroalcoolique est présente à l'entrée pour vous désinfecter les mains avant d'entrer dans la structure.



Les sacs à langer doivent être apportés tous les jours et récupérés le soir afin que nous puissions nettoyer les casiers.



Afin de limiter le risque de chute, les enfants ne doivent pas être en chaussettes en section. Ils doivent être pieds nus, en chaussons ou en chaussettes antidérapantes.



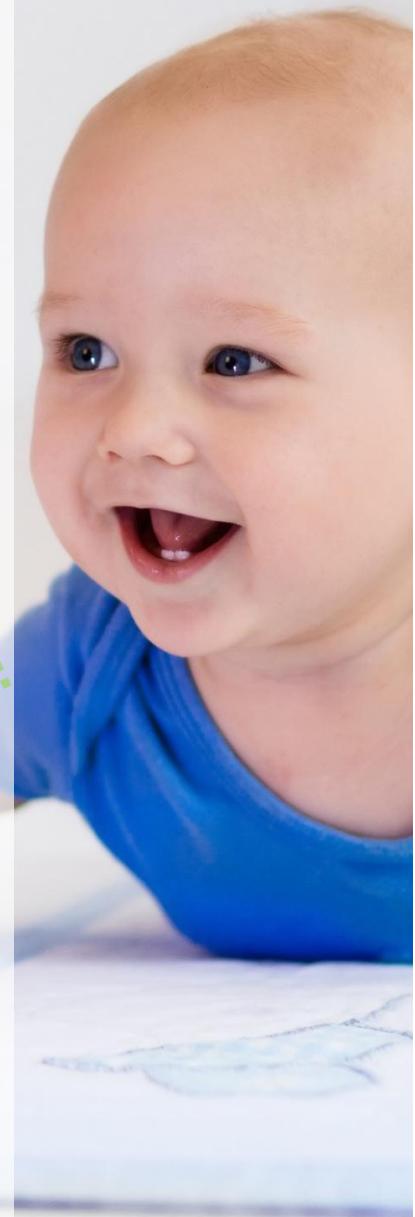
Afin de limiter le risque d'accident, les bijoux, perles de cheveux et barrettes pour les enfants sont interdits. Risque d'arrachement, d'ingestion, d'inhalation.



Merci de tout étiqueter au nom de votre enfant, y compris les biberons afin de garantir la sécurité alimentaire. La structure n'est pas tenue responsable en cas de perte ou de vol.



Nous sortons le plus souvent possible dans le jardin de la crèche. Pensez à apporter des vêtements adaptés (chaussures, gilet ou manteau l'hiver, crème solaire, lunettes de soleil et chapeau l'été).



GUIDE DU PARENT A LA CRECHE

TRANSMISSIONS



Les transmissions se font au sein des sections. Afin de respecter la confidentialité des échanges, si un parent est présent, merci d'attendre qu'il sorte de section avant d'entrer. Pour mémoire, les temps de transmission sont comptabilisés dans le temps d'accueil de votre enfant.



A certains moments de la journée, il est possible que les professionnelles vous accueillent assises au sol, , afin de rester au plus près des enfants.



L'accueil (et le départ) est possible à n'importe quelle heure. Evitez toutefois : entre 11h et 12h30 pour les repas, et entre 13h30 et 14h30 pour les siestes.

LES REPAS



Les repas sont fournis par la crèche. Adaptés au développement de votre enfant, des menus différents, élaborés par une diététicienne, seront proposés (disponibles sur espace parents, et affichés dans nos structures).



Aucune nourriture extérieure n'est admise, sauf en cas de PAI (protocole d'accueil individualisé, en cas d'allergie par exemple).



Une exception est faite pour les anniversaires : vous pouvez apporter gâteaux et boissons, uniquement industriels dans leurs emballages d'origine, fermés.

SANITAIRE



La crèche fournit les couches et le lait maternisé 1^{er} et 2^e âge. En cas de lait spécifique, les parents doivent le fournir.



Si votre enfant suit un traitement médicamenteux, vous devez apporter une ordonnance en cours de validité ainsi que les traitements.



Nous ne pratiquons pas d'éviction particulière hormis les pathologies légales d'éviction (cf. ameli.fr). Toutefois, si nous jugeons l'état de votre enfant incompatible avec la vie en collectivité, nous pouvons le refuser.

COMMUNIQUER AVEC LA CRECHE

VOTRE ESPACE PARENTS

Créé lors de votre inscription à la crèche, votre Espace Parents vous permet de communiquer avec nous. Vous pourrez nous y adresser vos demandes de congés, d'accueil occasionnel et plannings variables le cas échéant.



Congés : nombre de jours d'absence convenus lors de la signature de votre contrat. Vous devez les poser au moins 1 mois à l'avance. Aucune dérogation ne sera appliquée.

Les jours de congés sont déjà déduits de votre facturation. Si vous n'avez pas posé tous vos congés, ceux-ci seront refacturés le dernier mois du contrat.

Accueil occasionnel : chaque famille a la possibilité de recourir à l'accueil occasionnel (heures de garde supplémentaires). Il est possible de réserver ce type d'accueil entre trois semaines à l'avance et jusqu'au jour même de garde souhaité. Vous devez demander votre accueil via votre Espace Parents. Si c'est pour le jour même, contactez en parallèle votre structure d'accueil.

Une réponse pourra vous être adressée jusqu'au jour d'accueil souhaité ou dès que possible par la direction en fonction des places disponibles.

NOUVEAU !

Lors des fermetures de votre structure d'accueil l'été, à Noël ou le samedi, un accueil occasionnel peut être envisagé dans notre autre structure, après validation des directrices.

NOUVELLE DEMANDE

Les demandes d'accueil occasionnel passées depuis votre espace personnel sont transmises instantanément à nos équipes. Vous obtiendrez une réponse rapidement par mail ainsi que dans cet espace. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à [nous contacter directement](#).

Pour l'enfant

Sélectionnez un enfant

Dans la structure

-- Sélectionner un enfant

Date de garde souhaitée

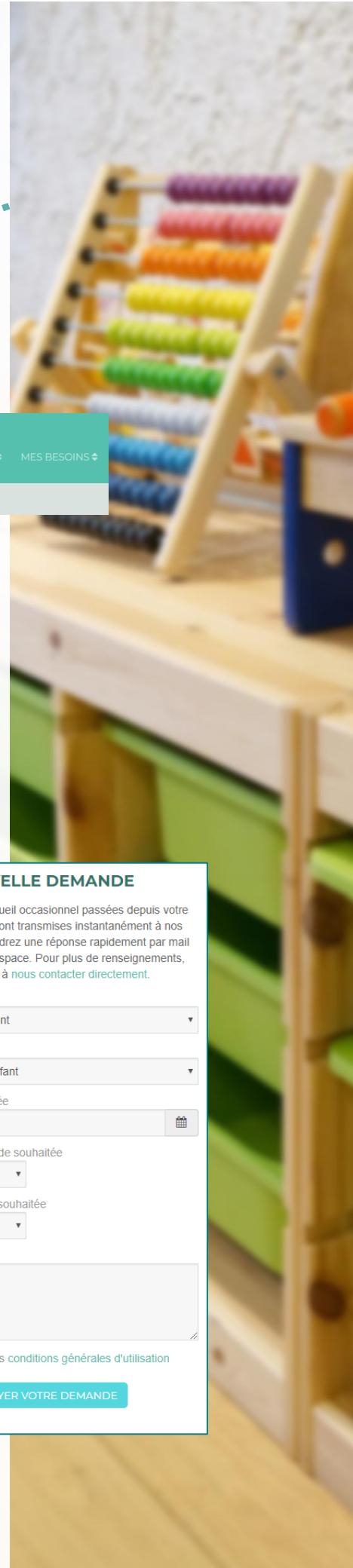
Heure de début de garde souhaitée

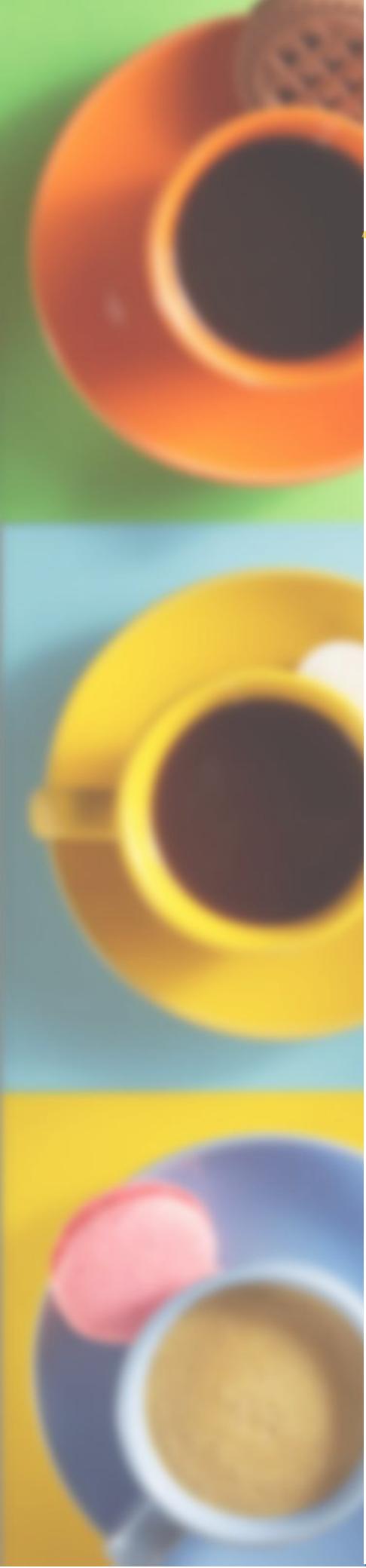
Heure de fin de garde souhaitée

Commentaire

J'ai lu et j'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)

ENVOYER VOTRE DEMANDE





COMMUNIQUER AVEC LA CRECHE

LES AUTRES MODES DE COMMUNICATION



Il est primordial pour nous d'être prévenus des absences et retards de votre enfant au plus tôt. Cela nous permet d'adapter le nombre de repas et permet à des parents sur liste d'attente de bénéficier d'un accueil occasionnel.



Pour les absences, merci de nous prévenir au plus tard à 9h le matin. Dans tous les cas, merci de privilégier le mail pour communiquer. Le téléphone ne doit être utilisé que pour les demandes urgentes (cf. p.4 pour les coordonnées).



Café des Parents, réunions à thème, Fête de la crèche... Nombreux sont les événements qui ponctuent l'année que nous allons passer ensemble.

Ces événements nous permettent de vous présenter notre projet pédagogique (nos valeurs et les projets mis en place dans nos crèches). N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez consulter ce projet pédagogique. Ces événements sont également l'occasion de partager des moments conviviaux et informels avec vous.

Deux moyens simples pour ne rien manquer : les affichages présents dans les structures et notre page Facebook que nous vous invitons à suivre : <https://www.facebook.com/LeJardinDesMerveilles>



Sur cette page, vous trouverez également des photos du quotidien de vos enfants (si vous nous avez donné votre accord lors de l'inscription de votre enfant).



Avant chaque période de vacances scolaires, notre magazine, le Mag' des Merveilles rédigé par nos équipes est publié.

Il présente les activités passées et à venir de la crèche. N'hésitez pas à le demander s'il ne vous est pas remis spontanément par l'équipe.

MEMO FACTURATION

Quand ?

Les factures sont mises à votre disposition le 1^{er} de chaque mois sur votre Espace Parents.

Si le paiement est effectué par chèque ou en espèces (pas de carte bancaire), il doit être réalisé auprès de la Directrice de la structure avant le 10 du mois.

Si vous avez choisi le paiement par prélèvement automatique, celui-ci sera réalisé le 15 du mois.

Comment ?

Pour les accueils réguliers, les mensualités sont calculées lors de la signature du contrat. Elles prennent compte des congés demandés et sont lissées sur la durée du contrat. En revanche, la période de familiarisation est facturée comme de l'accueil occasionnel.

Si vous souhaitez modifier le nombre d'heures de garde de votre contrat, vous devez respecter un préavis de 2 mois.

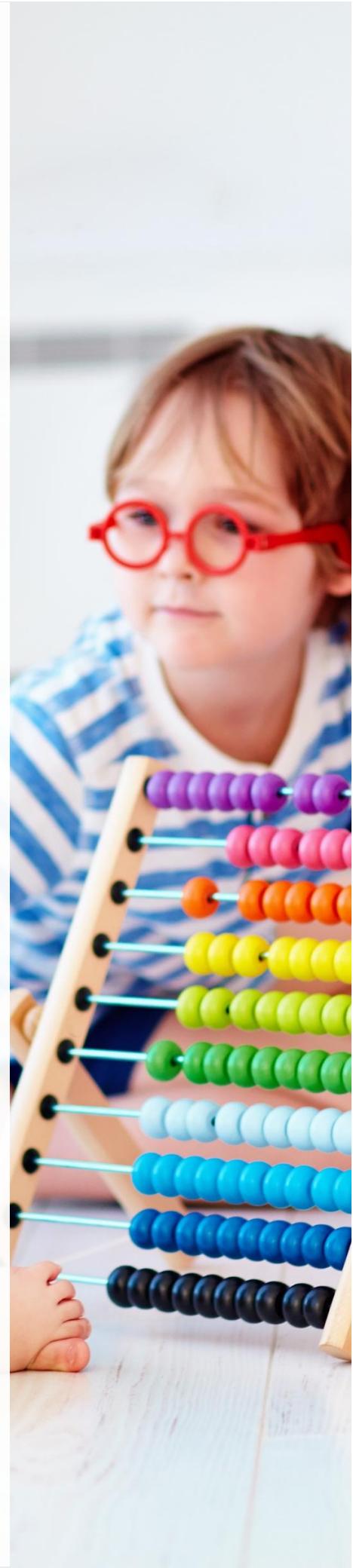
Pour les accueils occasionnels, la facturation a lieu en fin de mois. Les heures réservées sont facturées. Si vous souhaitez annuler une demande d'accueil occasionnel, vous avez jusqu'à 72h avant le jour de garde prévu pour le faire.

En cas de dépassement de plus de 7 minutes, une demi-heure supplémentaire est facturée.

Frais supplémentaires

En cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, des frais seront appliqués.

De même, en cas d'arrivée après l'heure de fermeture de la structure, un forfait supplémentaire de 30 EUR sera facturé en plus du règlement des heures de garde.



NOTES



LE JARDIN DES MERVEILLES

7 rue de Berlin
77144 MONTEVRAIN
01 64 44 15 54

11 grande allée du 12/02/1934
77186 NOISIEL
01 85 76 60 69

40 rue des Champs Robailles
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE
01 86 04 30 65

www.lejardindesmerveilles.fr

